

CRÉATION ET RECONSTITUTION DE TALUS, HAIES ET RIDEAUX BRISE-VENT LINÉAIRES OU EN BOSQUETS

TRAVAUX HORS AMÉNAGEMENT FONCIER

// BÉNÉFICIAIRES

⇒ Communes, associations, groupements de communes.

// NATURE DES TRAVAUX

⇒ Aide aux travaux, y compris la fourniture de plants.

// CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- ⇒ Projet non éligible au programme Breizh Bocage ;
- ⇒ Conformité du projet avec une étude d'aménagement bocager respectant le contenu du cahier des charges du programme Breizh Bocage.

// MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- ⇒ 50 % avec plafonds suivants :
 - 3,00 €/ml pour les plantations linéaires,
 - 30,00 €/a pour les bosquets,
 - 7,60 €/ml pour la reconstitution de talus plantés,
 - 3,00 €/ml pour la restauration de talus et l'amélioration de haies existantes.

Nota : la part du maître d'ouvrage ne peut être inférieure à 20 % du coût de l'opération.

// PIÈCES À FOURNIR

- ⇒ *Étude de l'aménagement bocager ;*
- ⇒ *Devis descriptif et plan de financement ;*
- ⇒ *Justificatifs des dépenses ;*
- ⇒ *Relevé d'identité bancaire.*

// DÉPÔT DE LA DEMANDE

*M. le Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction générale des infrastructures et de l'aménagement
Direction de l'eau et de l'aménagement de l'espace
Service des espaces naturels sensibles
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 81 82 ou 02 97 54 82 93*